

Monter et gérer une opération d'ACC Patrimoniale publique

29 novembre 2024

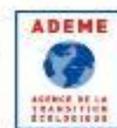


**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Avec le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





41,9 ETP



26 FEMMES
20 HOMMES



117 JOURS DE
FORMATION



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Une **expertise multithématique**
couplée à la production de **données territorialisées**



À QUOI servons-nous ?

MESURER & TRANSMETTRE

Une **expertise multithématique** couplée à la production de **données territorialisées**



DÉVELOPPER & INNOVER

Des projets avec les territoires pour innover et massifier.
6 filières accompagnées
60 000 emplois créés (2019-2030)
Bois énergie, Solaire, Méthanisation, Géothermie, Rénovation bâtiments, Investissement citoyen, Hydrogène



MOBILISER & ANIMER

Un savoir-faire réseaux et partenariat (Europe, CEP, Commande publique, filières EnR, adaptation au CC, rénovation énergétique...)



ORDRE DU JOUR

- 1 Rappel des enjeux du solaire photovoltaïque en particulier
- 2 Valorisations possibles de l'énergie produite et Zoom sur l'Auto-consommation
- 3 Possibilités de montage en tiers investissement





Présentation des enjeux sur le Photovoltaïque

Enjeux de la solarisation

- Maîtrise des factures d'énergie et de leur volatilité
- Satisfaire les obligations réglementaires
- Atteinte des objectifs du décret tertiaire
- Atteinte des objectifs de solarisation du territoire
- Objectifs environnementaux (Neutralité carbone) et de communication
- Améliorations des conditions de vie (Adaptation CC / Conditions d'accueil d'un site)



Ordres de grandeur

Puissance	Surface	Equivalent Conso	Investissement	Commentaires
> 3kWc	20 m2	~ 1 famille en elec		Peut être intéressant pour de l'autoconso
9 kWc	60 m2	~ 10 personnes	~ 20 k€	
36 kWc	200 m2	~ 10 familles	~ 60 k€	
100 kWc	600 m2	~ 100 personnes	~ 140 k€	Sur toiture ou ombrières
500 kWc	2700 m2	~ 500 personnes	~ 650 k€	Idéal ombrières
1MWc	5500 m2	~ 1000 personnes	~1,2M€	

>> Une installation de 100 kWc permet de rouler 940 000 km en Renault Zoé et d'éviter l'émission de 48 t de CO₂/an



Contexte et évolutions du PV en AURA

Le Photovoltaïque, une filière très dynamique : en hausse de 26 % sur 1 an

Fin sept mars 2024 : 2,4 GWc pour plus de **156 000 installations dont 101 000 en Autoconsommation Individuelles et 76 opérations d'ACC.**

Les demandes de raccordements PV ont fortement augmenté sur la gamme 100 – 500 kWc, du fait de l'extension de l'arrêté tarifaire à cette gamme de puissance, fin 2021.



Le nombre d'installations en autoconso plus que doublé en 1an sous l'effet cumulé de :

- **La simplification de la réglementation (S21 notamment + loi APER)**
- **Les prix du PV**
- **La volatilité des prix de l'élec (guerre Ukraine/ crise énergétique)**

Obligations de solarisation et autres EnR

=> Cf [Webinaire dédié obligations du 1^{er} oct](#) DREAL / AURA-EE

Quelques REX



Gymnase Delaune, à Echirolles (38)
700 m² de panneaux, 132 kWc
Investissement en régie 195 000 euros
valorisation ACC patrimoniale (surplus vendu à Enercoop) **couverture de ~ 21% des besoins** du Gymnase Auguste-Delaune, du boulodrome, mais aussi la résidence autonomie Maurice-Thorez, le restaurant scolaire Jean-Paul-Marat, les groupes scolaires Marcel-Cachin et Jean-Moulin, la fontaine du centre ville, la crèche les Marmousets, l'école Elsa-Triolet et la halte-garderie Essarts-Surieux. Économies attendues ~ **11 000 €** de dépenses énergétiques.
Mise en service 2021

Lire (k)

Advergne Rhône-Alpes
Energie Environnement 50:48 / 1:11:42

26

<https://www.renotertiaire-aura.fr/ressources-1/evenements-passes>

=> **Rappel : L'ACC peut concerner toutes les ENR et notamment l'hydroélectricité**

Nouveautés de la loi APER en un clin d'oeil

Accès au foncier facilité :

- Simplification des décisions en Copropriété (majorité des présents et représentés) pour installation de panneaux solaires
- Libération du foncier des délaissés routiers pour le solaire
- Obligation de solarisations progressives des zones de parking de plus de 1500m² (2027)



Engagement long terme des collectivités :

- Dérogation au code de la commande publique pour que les collectivités achètent l'énergie en PPA ou en ACC (long terme sur 20 ans)
- Plus besoin de **budget annexe pour les opérations d'ACC et ACI jusqu'à 1MW** ([arrêté du 10 juillet 2024](#))
- Si tiers-investisseur : loyers peuvent être versés en une fois et réinvestis dans l'énergie.

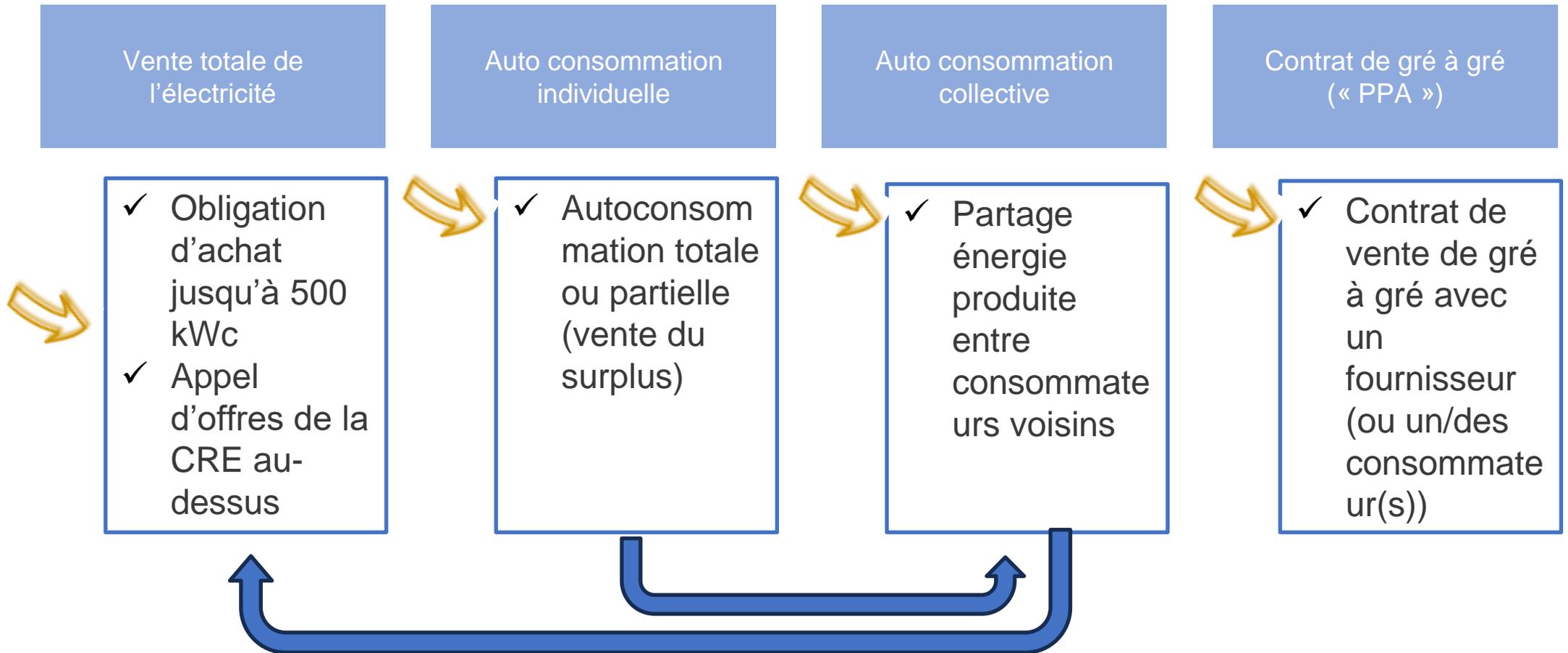
Planification :

Zones d'accélération identifiées par les communes (+ zones neutres et zones d'exclusion)



Valorisations possibles de l'énergie produite et Zoom sur l'Auto-consommation collective

Valorisation de l'énergie



- Nouvel arrêté tarifaire : octobre 2021
- Installations PV sur bâtiments ou ombrières d'une puissance inférieure à 500 kWc
- Contrat d'achat d'une durée de 20 ans
- Tarif plafonné à 1600h/an en-dessous de 100 kWc et 1100h/an de 100 kWc à 500 kWc
- Possible de basculer en autoconsommation ou vice-versa pendant la durée du contrat

Modèles économiques



La vente totale

Tout ce que la centrale produit **est injecté** (et vendu) sur le réseau



Autoconsommation individuelle

Ce que la centrale produit est **d'abord consommé par le bâtiment**, (en aval du compteur) puis le surplus peut être injecté (et vendu) sur le réseau (option)

Tout ce que la centrale produit fournit l'opération ACC

C'est le surplus après ACI qui fournit l'opération ACC

ACC directe



ACC indirecte



Autoconsommation collective

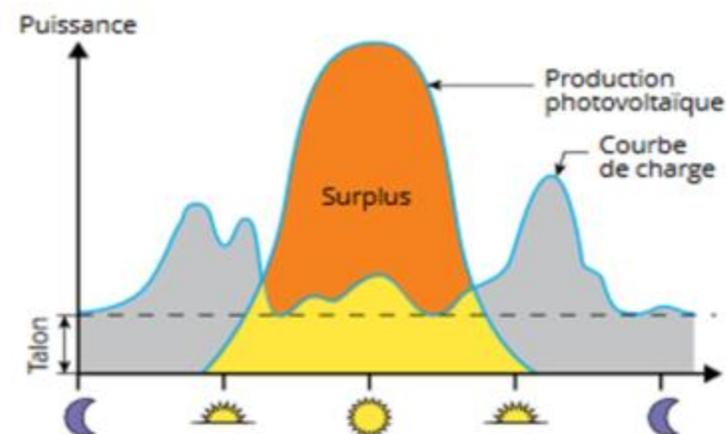
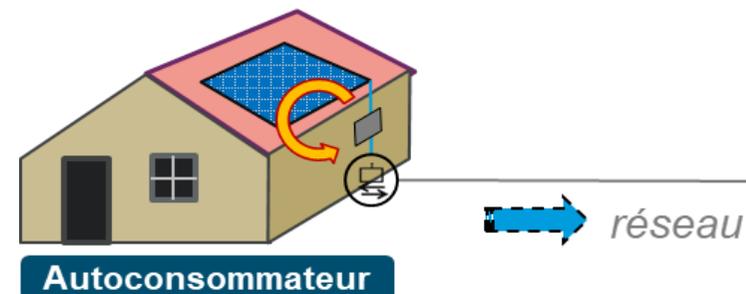
Plusieurs clients consomment tout ou partie de l'énergie produite par un ou plusieurs producteurs.
L'Autoconsommation Collective se fait à travers le Réseau Public de distribution

⚠ Qui dit utilisation du réseau dit participation aux coûts de son utilisation.



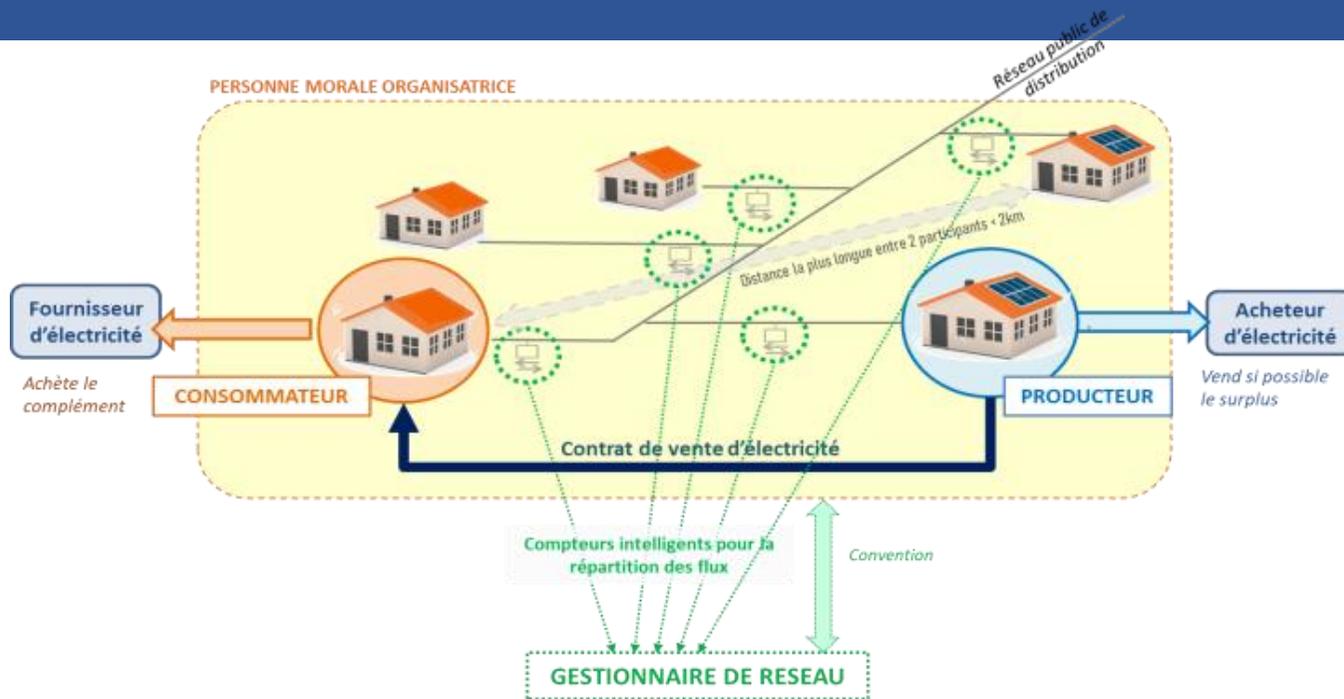
Autoconsommation individuelle

- Consommation **synchrone** de l'énergie produite et éventuelle injection de l'excédent
- Tarif d'achat du surplus
- Possibilité de basculer en vente totale depuis l'arrêté d'octobre 2021 (2x/20 ans)
- Décret tertiaire : l'autoconsommation individuelle est comptabilisée dans les économies d'énergie
- Le **titulaire du PDL est l'autoconsommateur**
- **Puissance d'injection limitée par puissance souscrite**



	≤ 100 kWc											
	Vente avec injection en totalité				Vente avec injection en surplus							
	Tarif d'achat				Prime à l'investissement							
	Puissance installée ≤ 3 kWc	Puissance installée ≤ 9 kWc	Puissance installée ≤ 36 kWc	Puissance installée ≤ 100 kWc	Puissance installée ≤ 3 kWc		Puissance installée ≤ 9 kWc		Puissance installée ≤ 36 kWc		Puissance installée ≤ 100 kWc	
Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Prime	Surplus	Prime	Surplus	Prime	Surplus	Prime	Surplus	
c€/kWh				€/kWc	c€/kWh	€/kWc	c€/kWh	€/kWc	c€/kWh	€/kWc	c€/kWh	
01/08/24 au 31/10/24	12,05	10,24	13,18	11,46	260	12,76	190	12,76	190	7,65	100	7,65

Autoconsommation collective



- Contractualisation directe entre des consommateurs et un ou des producteur(s) locaux
- Distance maxi de 2 km entre les participants, sauf dérogation jusqu'à 10 km en zone périurbaine et 20 km en zone rurale
- Personnes Morale Organisatrice entre consommateurs et producteurs –Indique clé de répartition
- Compteurs communicants
- Tarif d'achat du surplus non consommé avec choix du mode VT ou ACI
- Possibilité d'avoir de l'autoconsommation individuelle sur le bâtiment qui héberge le PV
- 1PDL participant à 1 seule opération d'ACC.



Si on compare une installation en vente totale (VT) et en Auto conso individuelle (ACI)...

1. Dans un cas (VT) les électrons partent sur le réseau, dans l'autre (ACI) ils restent dans le bâtiment
2. Dans les deux cas il faut payer l'accès au réseau (TURPE)
3. L'un des deux montages protège les usagers du bâtiment de la volatilité des prix de l'électricité



Dans quel(s) cas la commune peut-elle être PMO?

1. Dans une opération d'ACC qui regroupe des producteurs et des consommateurs sur son territoire
- ✓ 2. Dans une opération d'ACC qui concerne que ses propres bâtiments (consommateurs et/ou producteurs)
3. Dans toutes les opérations d'ACC dans un périmètre de 2km (ou 20) autour de son territoire, si elle est productrice
4. Elle ne peut jamais être PMO (Personne Morale organisatrice)



Quel(s) montage(s) contribue(nt) à l'atteinte des objectifs du décret tertiaire

- ✓ 1. L'ACI seule
- 2. L'ACC seule
- 3. La VT + ACC
- ✓ 4. L'ACI + ACC
- 5. Aucun

Typologies d'ACC

Bailleurs Sociaux (ACC simple)

Bailleur = PMO
+ pour générer de la
solidarité énergétique

ACC Patrimoniale

PMO = Producteur =
Consommateur = Collectivité
ou autre gestionnaire de
patrimoine
+ pour maîtriser ses factures

ACC Ouverte

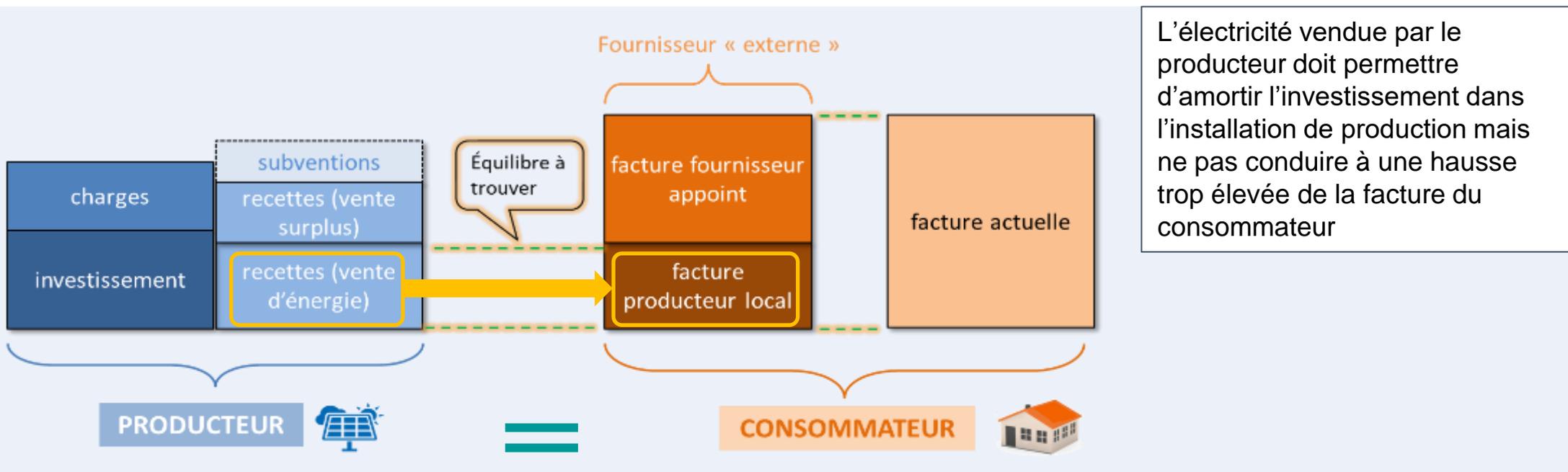
Communauté de
producteur(s) et
consommateur(s)
+ pour un circuit court et
économique de l'énergie

ACC Coopérative et citoyenne

Opération ouverte portée
par une coopérative locale
+ pour une réappropriation
collective de l'énergie !

Modèle économique de l'ACC

Modèle économique global



Dans **le cas particulier des ACC patrimoniales** il n'y a pas de vente mais un partage à titre gratuit de l'énergie entre les différents bâtiments de la collectivité. Il ne s'agit donc pas d'une activité économique sauf si la somme totale de la vente du surplus couvre 10% des coûts de l'installation de production.

- **la part autoconsommée est considérée comme une** livraison à-soi-même (LASM) sur l'assiette du coût de revient. (l'article 2° du 1 du II de l'article 257 du CGI) ;
- **le surplus**, sera soumis à TVA d'une manière classique en application des articles 256 B, 271 et les 1° et 2° du 1 du II de l'article 257 du CGI.

Attention pour les collectivités à votre marché de fourniture d'électricité si vous êtes engagés sur un volume ! Si groupement d'achat -> volume global du groupement, l'ACC devient négligeable.

Modèle économique de l'ACC

Evolution de la facture du consommateur (hors ACI)

[1 facture initiale]



[2 factures : producteur local + fournisseur appoint]

Fourniture	
Acheminement	fixe
	variable
Taxes	fixe
	variable

Fourniture locale	
Acheminement	fixe
	variable
Taxes	fixe
	variable

Fourniture appoint	
Acheminement	fixe
	variable
Taxes	fixe
	variable

- ✓ Taxes inchangées
- ✓ Prix de l'énergie d'appoint inchangé
- ✓ Acheminement : part fixe légèrement augmentée et part variable inchangée sauf si le consommateur fait le choix du TURPE spécifique ACC

ACC en patrimoniale : pas d'IS (si considéré comme non lucratif ou exemption de budget annexe) , Pas IFER ([ref BOFIP](#)), pas d'accise ([L. 312-87 du CIBS](#)) mais du TURPE.

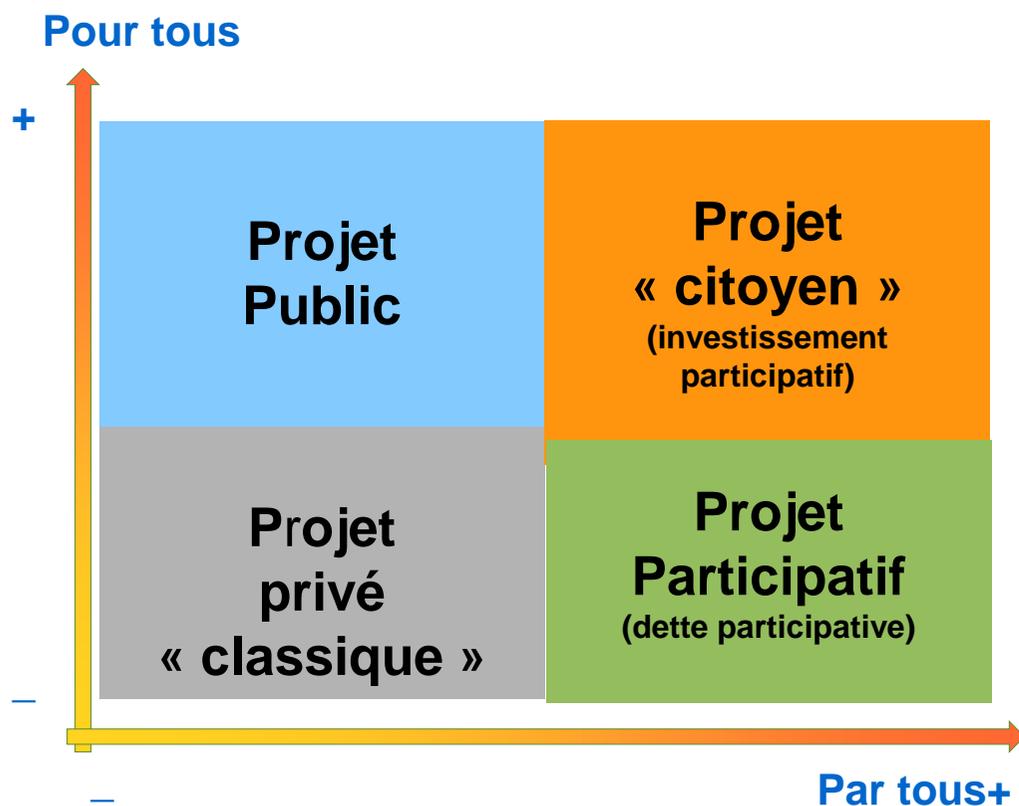
Quelques conseils pour démarrer

- Recenser et qualifier le patrimoine communal
- Connaitre ses consommations et des scénarios d'occupation (Econome de flux / Conseillers en énergie partagée)
- Commencer par faire des installations en ACI ou Vente totale et activer la « couche ACC » quand vous êtes prêts



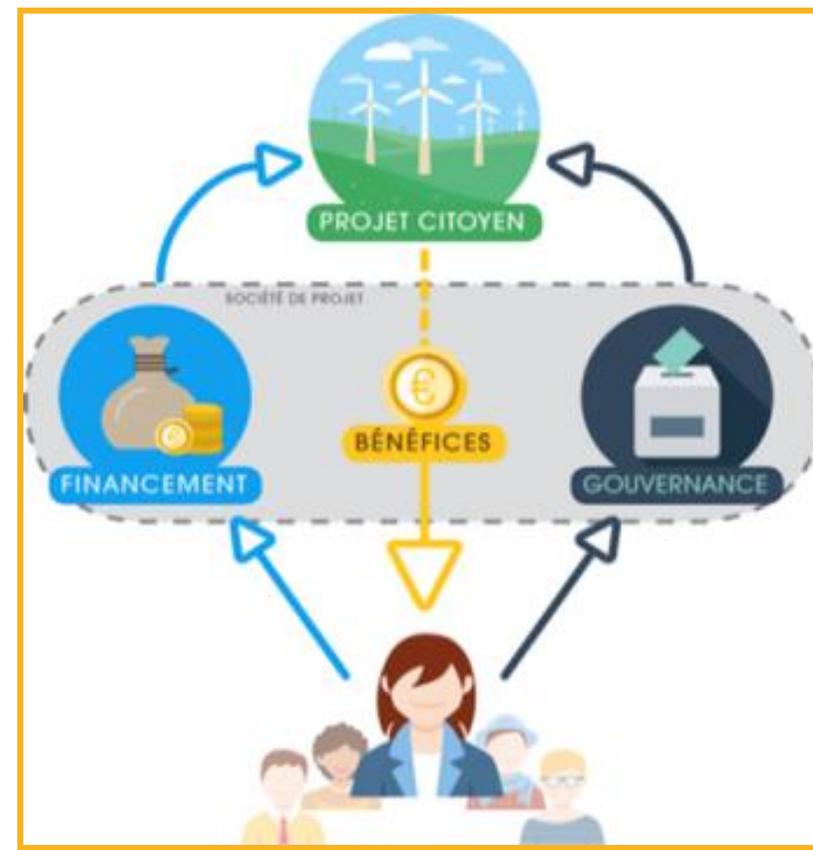
Place des collectivités et citoyens dans le montage des projets

Quelle place dans la gouvernance pour garantir l'intérêt territorial



- Projet 100 % privé
- Projet avec maîtrise et financement public
- Projet avec gouvernance et **investissement** local (public + citoyen)
- Projet avec financement local mais sans accès à la gouvernance

L'intérêt territorial
du cœur du projet



Effet levier sur l'épargne des Français

- L'épargne brute disponible (Livrets A et LDDS) des ménages français en juin 2024 s'élève à près de **580 milliards d'euros**, selon la [Caisse des dépôts](#).
- En hausse de plus 35 milliards sur 1 an.
- En quête de sens, ils veulent privilégier:
 - l'économie locale (74%),
 - l'innovation (69%)
 - ou encore les projets d'intérêt général (65%)
et la transparence (71%)



Près des 2/3 des Français sont prêts à financer un projet renouvelable près de chez eux. ([sondage Enercoop](#))



Vous êtes dans un cas de commande publique quand...

- ✓ 1. Vous voulez faire installer des panneaux sur un bâtiment et vendre l'énergie à EDF Obligation d'achat
- 2. Vous choisissez un opérateur qui va vous payer un loyer contre l'exploitation de la toiture de l'école
- 3. Vous voulez monter une société de projet avec un opérateur privé ou citoyen pour installer des panneaux sur le gymnase
- ✓ 4. Vous voulez qu'un tiers installe à ses frais des panneaux sur la piscine municipale dont vous utiliseriez l'énergie (ACI)

Foncier public, les questions à se poser

La collectivité veut équiper son bat de panneaux pour son usage

Régie publique

Commande publique

La collectivité veut bénéficier de l'énergie produite par un tiers en ACI ou ACC

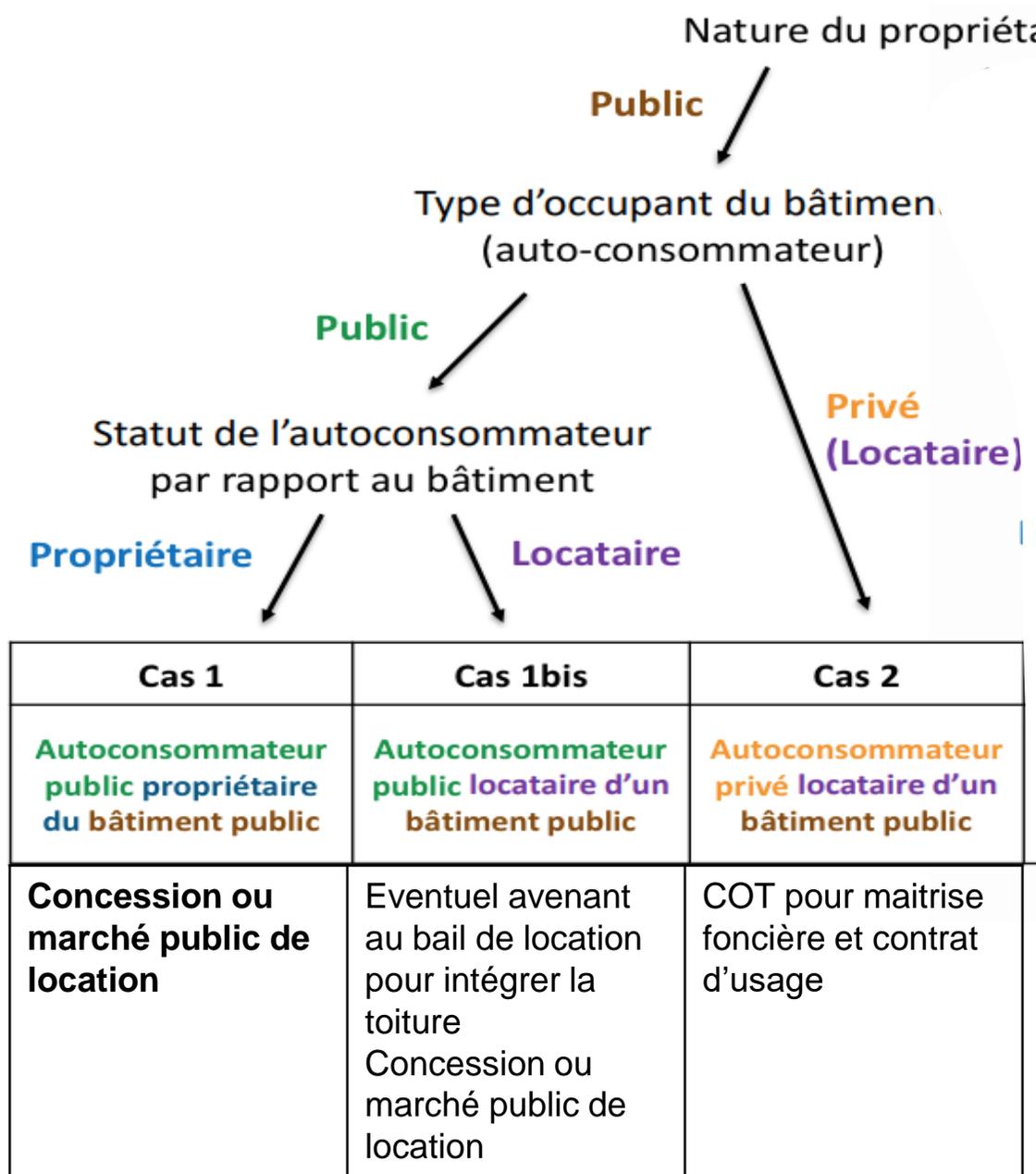
La collectivité veut laisser un tiers exploiter son foncier contre un loyer

Pas commande publique

La collectivité veut monter une société de projet dans laquelle elle aura une place aux cotés de l'opérateur

1/ Commande publique ou pas?

Cas commande publique pour ACI ou ACC



Ressources



- Centre de ressources sur le photovoltaïque par HESPUL, un site riche d'informations pour préparer votre projet



- Guide Hespul /Centrales villageoises/ énergie partagée
Pour des bâtiments neufs solarisables

- Sur l'ACC Guide ALPGRIDS AURA-EE



- le Guide du CRER, sur la gestion administrative, budgétaire et fiscale d'une installation PV

- Pour du 1/3 investissement citoyen Energie Partagée



Place au retour d'expérience



Commune d'Archamps,
Haute-Savoie

**Romain Sousseau, Conseiller au Syane
&
Florent Delaunay, Chargé de travaux à Archamps**





Merci de votre attention !

Avec le soutien de :



Contact : Noémie Zambeaux
Noemie.zambeaux@auvergnerhonealpes-ee.fr

www.auvergnerhonealpes-ee.fr